

Sextant Expertise fait le pari de l'actionnariat salarié : une entreprise détenue à 50% par ses collaborateurs d'ici 10 ans

Dans un contexte économique où la quête de sens, d'engagement et de reconnaissance redéfinit les attentes des salariés, Sextant Expertise franchit un cap audacieux : le cabinet a décidé d'attribuer gratuitement des actions à l'ensemble de ses collaborateurs, avec pour objectif qu'ils détiennent, à horizon 10 ans, la moitié du capital de l'entreprise.

Une première étape franchie : les premières actions attribuées dès décembre 2024

Cette transformation d'envergure a d'ores et déjà été engagée : une première attribution gratuite d'actions a eu lieu en décembre 2024.

Le dispositif s'articulera autour de cinq grandes étapes réparties sur dix ans, et devrait permettre aux salariés de détenir 50% du capital de l'entreprise d'ici 2032. Les critères d'attribution reposent sur l'ancienneté, l'implication, et le niveau de responsabilité occupé.

Une gouvernance partagée, une culture d'entreprise renforcée

En initiant ce dispositif d'actionnariat salarié, Sextant Expertise affirme sa volonté de construire un modèle de gouvernance plus participatif, équitable et durable.

Christian Pellet, président et fondateur, explique : « Nous voulons offrir à chaque salarié l'opportunité de devenir acteur, et pas seulement contributeur. Cette montée au capital est un engagement fort, qui traduit notre vision : celle d'une entreprise indépendante, solide et portée collectivement par celles et ceux qui la font vivre au quotidien. »

Un positionnement singulier et revendiqué

Sextant Expertise assume pleinement son indépendance, tant sur le plan politique, économique et syndical.

Une posture qui garantit à ses consultants comme à ses clients une liberté de ton, d'analyse et d'action, au cœur de son ADN. C'est aussi cette indépendance qui rend possible cette décision inédite de redistribution du capital.

« Être libre de tout lien d'influence, c'est aussi pouvoir imaginer un autre rapport au travail, à la valeur, et à la propriété. », précise Christian Pellet.

Un message fort à destination du monde du travail

Ce choix stratégique envoie un signal clair : il est possible d'allier performance économique, démocratie interne et reconnaissance réelle des salariés. Sextant Expertise entend ainsi inspirer un nouveau modèle, plus responsable et résolument humain.

Informations et demandes d'interviews auprès de

Mélissa Canat
Responsable communication
melissa.canat@sextant-expertise.fr
06 49 81 29 71

Alexandra Leoni
Agence La Suite and Co
alexandra.leoni@lasuiteandco.com
06 76 88 98 17

.....

A propos de Sextant Expertise

Créé en 1996, Sextant Expertise est un cabinet d'expertise indépendant qui conseille les élus des CSE et les négociateurs syndicaux. Composé d'experts aux profils variés et complémentaires, il accompagne les CSE dans toutes les missions stratégiques, économiques, sociales, santé et conditions de travail et les délégués syndicaux dans l'ensemble du champ de la négociation en entreprise (NAO, Egalité professionnelle, QVCT, Temps de travail, GEPP, PSE, APC, etc.)